

# L'École des sciences de la gestion révisé ses statuts

## Angèle Dufresne

La Commission des études du 8 avril dernier a recommandé à l'unanimité au Conseil d'administration de l'UQAM d'adopter les modifications aux statuts de l'École des sciences de la gestion dont s'est fait le porte-parole le doyen, M. Jean Ducharme, auprès des commissaires. L'ESG a procédé au cours des deux dernières années à une révision en profondeur de ses statuts qui n'avaient pas été retouchés depuis 1995, de façon à clarifier et à harmoniser les appellations, rôles et procédures «selon ce qui a été vécu» aux cours des 12 années d'existence de l'École.

Cette mise à jour devait donc à la

fois refléter les modifications de structure survenues à l'UQAM et les transformations internes de l'École, marquées par un accroissement des effectifs étudiants, de la programmation, des activités reliées aux études supérieures (localement et internationalement) et des activités de recherche. Cette révision s'inscrivait aussi dans le cadre du processus de reconnaissance EQUIS.

Les modifications les plus importantes apportées aux statuts concernent la clarification des rôles des différents responsables académiques et des comités afférents et la création d'un Comité conseil.

Comme l'expliquait le doyen Jean Ducharme en séance, le conseil d'ad-

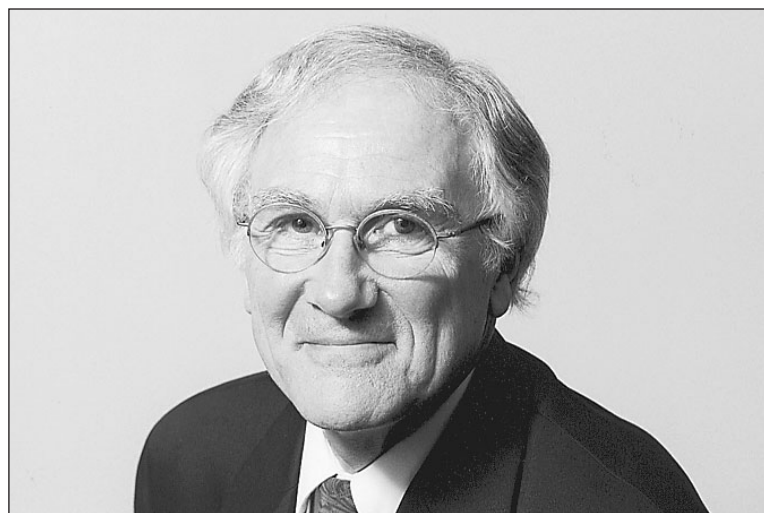


Photo : J.-A. Martin

M. Jean Ducharme

ministration de l'École qui n'a jamais été créé et qu'il était «impossible de

créer juridiquement» a disparu des statuts pour être remplacé par le

Comité conseil, composé de 10 membres socio-économiques, du doyen et des vice-doyens. Ce Comité qui doit appuyer la direction de l'École siège au moins deux fois par année (automne et hiver) et est présidé par le doyen.

M Ducharme a fait valoir combien il était important d'harmoniser les statuts de l'École avec le réel. «Cela a un effet rassembleur pour la communauté de l'École, nous permet de mieux nous positionner à l'externe sur les scènes canadienne et internationale et d'aller chercher d'autres accréditations.» Les nouveaux statuts de l'ESG devraient servir de «document phare» pour les autres facultés, a laissé entendre un des commissaires •

## Suivi sur les groupes-cours

Compte tenu des contraintes incompressibles de temps, la répartition des groupes-cours au premier cycle pour les sessions d'été et d'automne 2003 s'effectuera selon la méthode en vigueur depuis deux ans (c.-à-d. la ventilation de la moyenne cible en objectifs différenciés par unité) et non la nouvelle méthode (allocation d'enveloppes annuelles de charges d'enseignement facultaires et départementales) soumise à la réflexion des commissaires depuis trois mois par la vice-rectrice à l'enseignement, à la recherche et à la création, Mme Danielle Laberge.

Celle-ci présentera un modèle dûment développé et testé de la nouvelle méthode qu'elle propose d'ici juin. Elle créera à cet effet un groupe de travail composé des directeurs de département, des doyens et vice-doyens aux études ainsi que des membres de la Sous-commission des ressources. Les étapes à venir sont les suivantes : le modèle sera soumis pour analyse à la Sous-commission des ressources



Photo : Sylvie Trépanier

M. Renald Legendre

puis à la Commission des études du 6 mai prochain; il ira par la suite en consultation auprès des conseils académiques et des départements et finalement sera déposé à la Commission des études pour adoption à la session du 3 juin 2003. Les commissaires adoptaient à l'unanimité ce calendrier de travail.

## Professeur émérite

Les commissaires ont recommandé à l'unanimité la candidature de Renald Legendre du Département des sciences

de l'éducation au titre de professeur émérite. Selon la présidente du comité d'attribution, Mme Danielle Laberge, c'est avec beaucoup d'enthousiasme que cette candidature a été reçue pour examen, car elle est très «uqamienne». En 30 ans de carrière le professeur Legendre a démontré une implication constante, soutenue et dynamique dans l'enseignement sous toutes ses facettes et «un engagement profond envers l'UQAM», de préciser Mme Laberge.

Le comité a souligné l'originalité de la démarche intellectuelle et le caractère innovateur des nombreuses initiatives développées par le professeur Legendre, notamment l'importance du *Dictionnaire actuel de l'éducation*, et de sa mise à jour, constituant un outil précieux pour de nombreux chercheurs en éducation et dans des domaines connexes.

Rappelons que le professeur Legendre recevait le prix d'excellence en enseignement 2001 de l'Université du Québec, la Médaille d'or de la Renaissance française du ministère

de l'Éducation nationale de la République française (1998), un doctorat honorifique en éducation de l'Université de Sherbrooke (1996) et qu'il a été nommé en 1993 président honoraire de la Fondation Renald-Legendre, organisme de l'association des étudiants en éducation (ADEESE-UQAM) qui décerne des bourses d'études en éducation.

## Programme de mobilité UQ

Le nouveau vice-président à l'enseignement et à la recherche de l'Université du Québec, M. Pierre Moreau, est venu présenter aux commissaires le concept d'un programme de mobilité étudiante à l'intérieur du réseau UQ pour les étudiants de premier cycle. Il s'agit d'un programme qui permettrait à des étudiants, à leur troisième trimestre de baccalauréat à l'UQAM, par exemple, de s'inscrire dans un établissement du réseau en région pour un ou deux trimestres de façon à obtenir une expérience de «délocalisation», que les employeurs apprécient particulièrement, a-t-il pré-

senté. L'étudiant retournerait par la suite à l'UQAM pour compléter son diplôme.

À défaut d'une expérience de mobilité à l'étranger, ce programme permettrait à des étudiants de 1<sup>er</sup> cycle de connaître une région du Québec à travers un programme d'enseignement ou de stage en industrie. L'accueil serait pris en charge en région par les étudiants pour qui ce serait également une activité de formation. Dans un premier temps, la mobilité se ferait de Montréal vers les régions, mais pourrait être à deux sens plus tard. De même, le programme serait ouvert uniquement aux établissements du réseau UQ dans un premier temps, mais pourrait être offert aux autres universités québécoises par la suite. Il reste toutefois à assurer le financement de ce programme original, a précisé M. Moreau •